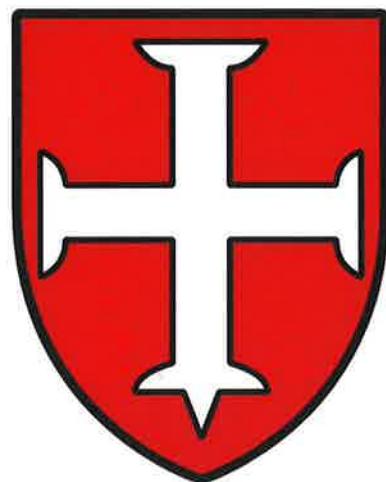


COMMUNE DE CRANS

CONSEIL COMMUNAL



PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 septembre 2025

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1. Appel	4
2. PV de la séance du 23 juin 2025	5
3. Approbation de l'ordre du jour	5
4. Communications du bureau du Conseil	6
5. Communications de la Municipalité	7
<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic</i>	7
<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale.....</i>	7
<i>Enfance, écoles, affaires sociales, sport, culture et cultes – M. Vincent Chevalley, Municipal.....</i>	7
<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	7
<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal.....</i>	8
6. Préavis – Rapports des Commissions	9
<i>Préavis N° 44/25 – Annulation de la dette de Télé-Dôle et réduction de la redevance pour les installations et pistes sur le territoire de Crans.....</i>	9
<i>Préavis N° 45/25 – Demande d'un crédit de CHF 700'500.- (TTC) pour la réfection et la déviation du collecteur E.U. communal entre le Chemin du Bois-Neuf et le Chamin des Vignes.....</i>	10
<i>Préavis N° 46/25 – Demande d'un crédit de d'étude de CHF 435'000.- (TTC) pour la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs.....</i>	11
7. Initiatives, dépôt de motions, postulats	13
<i>Point sans objet.....</i>	13
8. Associations intercommunales – APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon	13
<i>Rapports des délégués.....</i>	13
9. Divers et propositions individuelles	14
10. Glossaire des acronymes et termes spéciaux	16

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance : 20 h.

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, président
- M. Claude Lagrange, vice-président, excusé
- Mme Fabienne Vionnet, secrétaire
- Mme Neslihan Kurt, scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, scrutatrice suppléante
- Mme Birgit Schleifenbaum, vice-présidente et scrutatrice suppléante

- M. Laurent Sinner, huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- M. Yvan Rueff, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale
- M. Vincent Chevalley Municipal
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés : 16 membres du Conseil sont excusés

- M. Amiguet Antoine
- M. Andrey Olivier
- M. Barail Marc-Henri
- Mme Beirnaert Karine
- M. Berni Maximilien
- Mme Bourquin Lydia
- M. Dislich Thomas
- M. Lagrange Claude
- M. Lerch Boris
- Mme Nussbaum Isabelle
- M. Pelichet Jacques
- M. Pilloud Gilles
- Mme Pochon Milène
- M. Pommaz Quentin
- M. Ramseier André
- Mme Welsh Pollyanna

Absents : 2 membres du Conseil sont absents

- M. Borcard Laurent
- Mme Sauvain Nathalie

Quorum :

Au total, 24 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum minimum de 23 est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 12 voix. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 23 juin 2025

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 23 juin 2025

Liste des modifications à apporter :

Point 5, p. 8, M. Yves Cretegny, dernière ligne, compléter «couvert par les revenus» par «couvert par les revenus non scolaires».

Point 5, p. 10, intervention non identifiée, remplacer *M. René Bautz* par *M. Marc-Henri Barail*.

Point 6, p. 11, M. Yves Cretegny, remplacer «une source de financement hors dettes» par «une marge de financement hors dettes» et remplacer «permettra le financement du préavis concernant la rénovation du centre communal» par «permettra le financement d'une partie du plan d'investissement».

Point 11, p. 25, intervention de M. Lars Kermode. M. Kermode revient sur son intervention concernant la mise à l'enquête pour la transformation du court N° 1 en terrain de padel. Il constate que les informations à sa disposition n'étaient pas à jour. Sa question et les réponses qui ont suivi n'ont donc plus lieu d'être.

Le Conseil n'a plus de remarque ni de commentaire.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 23 juin 2025 avec les modifications demandées

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 5

Le PV de la séance du 23 juin 2025 modifié comme demandé est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : Unanimité

Voix contre : Aucune

Abstention : Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2025

Dates des séances restantes :

- 27 octobre 2025
- 1er décembre 2025 à 19 h, séance suivie du repas du Conseil

Les dates des séances 2026 ne sont pas encore déterminées.

La fin de la législature est en vue et le Bureau du Conseil prévoit une séance extra-muros, le 22 juin 2026 dans la salle du parlement du Grand Conseil à Lausanne. Cette séance sera suivie d'un repas et le transport se fera en bus. Départ prévu vers 17 h depuis Crans.

Législature 2026-2031

Séance d'assermentation des nouveaux élus :

le 1^{er} juin 2026 à 18 h par M. le Préfet.

Votations et élections

Prochains scrutins

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 :

2 objets fédéraux et 3 objets cantonaux sont soumis au vote.

- 1) *Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ;*
- 2) *Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID) ;*
- 3) *Initiative populaire pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources, dite «Initiative sauvons le Mormont» et son contre-projet ;*
- 4) *Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales ;*
- 5) *Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers.*

Votation fédérale du 30 novembre 2025 :

Les objets soumis au vote ne sont pas encore connus.

Bureau du Conseil

Le bureau s'est réuni le 25 septembre 2025, afin de préparer les élections communales 2026 et de cadrer la fin de la législature.

Elections communales 2026 :

des informations sur les élections communales seront communiquées via le «Quoi à Crans» du mois de décembre. Les dates et les modalités d'inscriptions y seront détaillées.

Entre le 1er et le 14 novembre, toutes les personnes éligibles seront informées par une lettre personnalisée.

Le 3 décembre, le public sera invité à une séance d'information, à la salle communale.

Une liste unique est prévue pour le Conseil communal, de même que pour l'élection à la municipalité.

Les candidatures devront être déposées entre le 5 janvier et le 12 janvier à 12 h.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce que la population vient de passer la barre des 2'500 habitants. La commune compte maintenant 2'537 habitants.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

– Vélos en libre-service. Le Tribunal cantonal (CDAP) s'est finalement prononcé en faveur du recours de PubliBike, annulant de ce fait l'adjudication à la société Lime. Par conséquent, le service des VLS sera interrompu pour une durée indéterminée.

Région de Nyon devra reprendre une nouvelle procédure d'appel d'offres de marché public. L'objectif étant de pouvoir démarrer avec ce service à la fin du 1^{er} trimestre 2026.

La commune n'accueillera pas de VLS avant plusieurs mois, mais la Municipalité est prête à faire des propositions d'emplacements lorsque le prochain prestataire sera sélectionné.

– Piscine et patinoire des Rojalets. La piscine a ouvert ses portes le 18 août pour la rentrée des classes. Douze prestataires sont actifs et proposent une large palette d'activités (écoles de natation, sauvetage, aqua bike, aqua fitness, aquagym, activités prématernelles et bébés nageurs).

Le grand bassin est ouvert tous les jours au public, durant toute la journée.

Du côté de la patinoire et du restaurant, l'ouverture est prévue au début du mois de novembre et l'inauguration aura lieu à la mi-novembre 2025.

Enfance, écoles, affaires sociales, sport, culture et cultes – M. Vincent Chevalley, Municipal

M. Vincent Chevalley fait part des informations concernant son dicastère.

M. Chevalley n'a pas de communication.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff fait part des informations concernant son dicastère.

– Eclairage public. Les contrôles électriques et mécaniques de nos points lumineux révèlent une infrastructure vieillissante et non conforme sur bien des points. Les pannes d'éclairage sont en nette augmentation depuis cet été dans la commune. Des réparations seront effectuées dans un premier temps, idéalement sous la couverture des budgets 2025 et 2026. Un préavis de modernisation est déjà annoncé pour 2026.

– Informatique. Un nouveau logiciel de gestion du temps des employés est opérationnel.

Le site internet sera remplacé en raison de l'arrêt du support du site actuel à fin 2025. Le nouveau site proposera une fonction «push» permettant de suivre directement les actualités communales sur un téléphone portable, grâce à une application dédiée.

– Postulat «mobilité électrique et bornes de recharge publiques». En réponse au postulat, un préavis sera déposé cette année encore.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

– Collecteur du port. Les travaux sont achevés.

– Poêle Chaud. Les travaux ont débuté et avancent bien.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 44/25 – Annulation de la dette de Télé-Dôle et réduction de la redevance pour les installations et pistes sur le territoire de Crans

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry relit les conclusions du préavis. Il précise que la dette de Télé-Dôle ne sera jamais remboursée et qu'il est mieux d'annuler cette dette en acceptant le préavis.

M. le Président passe la parole au Conseil.

M. Laurent Duhoux demande si la commune de Crans est seule dans ce cas et réclame des précisions sur la position des autres communes.

M. le Syndic répond que seules les Communes de Crans et de Gingins sont concernées. Un préavis concernant l'abandon de créance est déposé à Gingins, pour un montant plus important que le nôtre.

Mme Catherine Schmutz demande si notre Commune sera toujours appelée à contribution par Région de Nyon après l'abandon de notre créance.

M. le Syndic répond que dans tous les cas, les communes non membres seront appelées à contribution par Région de Nyon. Cependant, si accepté, l'abandon de créance par notre Commune doit être considéré comme une contribution très importante à l'assainissement des finances de Télé-Dôle. Dans ce cas, la Municipalité ne répondra à aucune nouvelle demande de contribution.

M. Yves Cretegny précise que le mécanisme choisi par le Conseil régional pour le crédit d'assainissement du Lapin Blanc est de passer par le DISREN. En plus de cette source de financement, une contribution volontaire a été demandée par Région de Nyon aux communes non membres du DISREN. Pour Crans, cela passe par l'abandon de créances qui est proposé dans le préavis. Aucun autre mécanisme ne pourrait être imposé à la commune sans avoir été préalablement validé par le conseil régional.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question de la part du Conseil.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 44/25

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 2

Le préavis N° 44/25 est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis N° 45/25 – Demande d'un crédit de 700'500 CHF (TTC) pour la réfection et la déviation du collecteur E.U. communal entre le Chemin du Bois-Neuf et le Chemin des Vignes

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la commission des finances.

Rapport de la Commission des Travaux, M. Yves Cretegny

M. Cretegny apporte des précisions sur le rapport de la commission des travaux.

Il souligne que ces travaux sont prévus pour corriger une anomalie du réseau qui passe sous une maison et note que les mêmes demandes se succèdent en urgence devant le Conseil depuis 4 ou 5 ans. La commission souhaite éviter les interventions au coup par coup et demande donc une planification à long terme de l'entretien du réseau d'eaux usées, surtout pour des obligations qui sont à la charge de la commune.

De plus, la commission relève que les travaux prévus concernent l'équipement d'une parcelle de grande taille, pour laquelle les promoteurs pourraient également être mis à contribution, afin d'optimiser la facture à la charge de la commune.

La commission souhaite que la commune soit plus proactive et structurée avec ces développeurs surtout dans le cas de projets qui ne concernent qu'une seule parcelle et une seule banque.

M. le président passe la parole au Conseil.

M. Jean-Marc Fillistorf remarque que le prix par rapport à la longueur de la canalisation semble élevé et demande des explications.

M. Bernard Henrioux répond que le collecteur est profondément enfoui et que celui-ci devra être totalement retiré. Le devis est basé sur les trois offres reçues.

M. Yves Cretegny ajoute que ce sont des travaux importants réalisés sur une grande longueur, ce qui explique le coût élevé.

Le Conseil n'a pas d'autre remarque ou de question.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 45/25

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucun

Abstentions : 2

Le préavis N° 45/25 est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis N° 46/25 – Demande d'un crédit d'étude de 435'000 CHF (TTC) pour la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs.

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission des Finances, Mme Eli Gandillet

Mme Eli Gandillet lit le rapport de la commission des finances.

M. le Président passe la parole au Conseil. Il n'y a plus de remarque ni de question.

Rapport de la Commission ad hoc, M. Patrick Böhler

M. Patrick Böhler résume le rapport de la commission ad hoc et passe aux conclusions de la commission.

Rapport de la Commission des travaux, M. Yves Cretegny

M. Yves Cretegny résume et commente le rapport de la commission des travaux.

La commission constate avec plaisir la cohérence du phasage du projet et attend le chiffrage et les options techniques qui interviendront au moment du crédit d'étude.

La commission attend également les détails concernant l'exploitation de la zone, notamment au niveau des synergies possibles entre les différents usagers.

La commission attend également des précisions sur les futurs aménagements paysagers, au vu de la question des îlots de chaleur et de la gestion de l'eau.

Il passe aux conclusions du rapport.

M. le Président passe la parole au Conseil, il n'y a pas de remarque ni de question.

M. Vincent Chevalley remercie les commissions pour leur travail. Il précise que la Municipalité est en lien avec une société spécialisée dans la biodiversité, la gestion de l'eau et des questions climatiques.

Ces questions sont déjà prises en compte et une arborisation du site est prévue pour la protection contre la chaleur.

L'implantation d'un chemin didactique est prévue, au départ de l'école jusqu'aux nouvelles constructions pour les seniors. Le cheminement permettra de faire le tour du parc des sports dans un environnement arborisé.

Concernant la gestion de l'eau, la question est en cours d'étude. Un système de récupération de l'eau d'arrosage des terrains est prévu. Un ingénieur-paysagiste sera choisi la semaine prochaine dans le cadre de la phase 1.

M. René Bautz souligne l'importance de la planification de l'implantation des sondes géothermiques prévues pour le chauffage des différents bâtiments. Une attention toute particulière devra être portée à la coordination du projet de chauffage avec les travaux des terrains de sport.

Mme Johanna Pini répond qu'une société est mandatée pour l'étude des différentes variantes de chauffage pour la zone du Grand Pré (géothermie, pellets), afin d'estimer leur potentiel et leur coût. Une réponse est attendue dans le courant de la semaine.

M. Vincent Chevalley souligne que l'aspect énergétique manque encore pour une planification globale. Il ajoute que l'une des options est celle des sondes géothermiques implantées sur l'un des terrains. Ceci implique naturellement une étude avant les travaux.

Si la planification reçoit l'accord du Conseil, la construction pourrait démarrer entre 2026 et 2030, tout en continuant les activités sportives et en intégrant l'aspect énergétique jusqu'au bâtiment du tennis.

Une prochaine présentation globale du projet apportera des réponses sur le chiffrage et le planning de tous ces éléments.

Mme Catherine Schmutz demande les raisons pour lesquelles 3 commissions sont sollicitées et mobilisent 18 membres du Conseil sur ce projet. Elle s'interroge sur les rôles respectifs de la commission ad hoc et de la commission des travaux.

M. le Président répond que l'attribution des rôles de chaque commission a été discutée au moment de la formation de la commission ad hoc.

La commission de travaux est chargée des aspects techniques et des questions d'aménagement. Elle examine également les procédures de mise à l'enquête et les appels d'offres.

La commission ad hoc est plus spécifiquement dirigée sur les aspects liés à la pratique des sports, la disposition et l'aménagement de la surface et sur les aspects paysagers.

M. Lars Kermode constate que le montant principal du préavis concerne les honoraires d'architecte et que des honoraires sont aussi prévus pour les appels d'offres. Il souhaite savoir jusqu'où va le mandat de l'architecte, car si la conception du bâtiment n'est pas comprise dans cette offre, d'autres frais d'architecte viendront s'ajouter. Il demande pourquoi ce poste-là est aussi élevé.

M. Vincent Chevalley répond que plusieurs étapes seront nécessaires. Comme un poste dépasse les 250'000 CHF, un appel d'offres de marché ouvert est obligatoire pour le choix de l'architecte et cela prendra environ 6 mois. Puis, 9 mois seront encore nécessaires pour le développement du projet et les appels d'offres par le bureau d'architecte. Le crédit d'étude couvre toute cette phase du projet.

Le projet se poursuivra par la phase de construction sur 12 mois. Les frais d'architecte se montent à 50 % au moment du projet et à 50 % au moment de la construction. Cela va représenter environ 15 % des coûts de construction.

M. Yves Cretegny ajoute que selon les normes SIA, les phases couvertes par l'étude vont jusqu'aux finitions, conception, chiffrages, devis général et soumission. Ce crédit couvrira toute la conception et le développement.

M. Sylvain Nassisi demande quelle forme prendra la procédure d'appel d'offre, concours d'idées ou proposition d'honoraires. Y aura-t-il un concours d'architecte ?

M. Vincent Chevalley répond que ce sera un marché public ouvert, mais sans concours.

M. le Président passe la parole au Conseil, il n'y a plus de remarque ni de question.

Vote pour l'approbation du préavis N° 46/25

Voix pour : Unanimité
Voix contre : Aucun
Abstention : Aucune

Le préavis N° 46/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.

M. Chevalley remercie le Conseil et les commissions et se réjouit de présenter au mois d'octobre le programme complet de ce parc de sport et loisirs.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Point sans objets.

8. Associations intercommunales – APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon

Rapports des délégués

APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota informe qu'il n'y a pas eu de séance.
La prochaine séance aura lieu le 18 novembre 2025.

SITSE – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe qu'il n'y a pas eu de séance.
La prochaine séance est prévue le 13 novembre 2025.

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Patrick Böhler

M. Patrick Böhler informe qu'il n'y a pas eu de séance.
La prochaine séance est prévue ce mercredi.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Fasel

M. Yves-André Fasel informe qu'il n'y a pas eu de séance.
La prochaine séance est prévue mercredi prochain.

SDIS – Rapporteur, M. le Syndic

M. Robert Middleton informe qu'il n'y a pas eu de séance.
La prochaine séance est prévue le 30 septembre 2025.

Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe qu'il n'y a pas eu de séance.
La prochaine séance est prévue le 8 octobre 2025.

9. Divers et propositions individuelles

M. René Bautz lit un document qu'il a fourni au Conseil avant la séance :

Il constate que la gestion du dossier du festival Caribana par la Commune n'est pas satisfaisante et que les conditions-cadres pour la mise à disposition des terrains du bord du lac nécessitent une révision.

Il fait état de plusieurs observations :

- le terrain au port a été en bonne partie inutilisable de mi-mai à fin juillet ;
- la remise en état du terrain au bord du lac est insatisfaisante ;
- peu d'efforts ont été faits pour une remise en état correcte et rapide ;
- le terrain devrait être mieux aplani et ensemencé avec un arrosage régulier et intensif ;
- les terrains près de l'ancienne station d'épuration et du côté du parking du port (côté Jura) n'ont pas été traités correctement ;
- des gravats de chantier ont été déversés sur deux entrées du terrain près de l'ancienne station d'épuration. Des cailloux se retrouvent sur la route, ce qui est dangereux pour les cyclistes ;
- des déchets se trouvent encore dans les terrains au nord de la route suisse, notamment de petits déchets.

De plus, il semble que le festival sera déplacé de deux semaines l'année prochaine. Le terrain sera en bonne partie indisponible en juillet et août, la plus belle période pour l'utilisation de ces terrains. Tenant compte de ces contraintes, il se pose la question du coût-utilité de ce festival.

La remise en état des terrains devra être mieux réglée à l'avenir et de manière plus professionnelle. La direction de Caribana doit fournir des efforts supplémentaires pour rendre le terrain dans son état initial et ceci dans les meilleurs délais. Cet endroit est très apprécié des gens de Crans et des visiteurs. Il serait dommage que l'on arrive à un début d'opposition si les choses ne s'améliorent pas. Il souhaite que la Municipalité soit plus exigeante lors de l'état des lieux après le festival.

Pour améliorer la situation, il souhaite que nos autorités exécutives prennent les mesures suivantes :

- 1) La mise en place d'un règlement d'utilisation du terrain avec un contrat de location qui définit clairement les attentes concernant les zones affectées au festival.
- 2) Raccourcir le délai de mise à disposition des terrains d'au maximum deux mois et demander à la direction de Caribana l'engagement d'une société spécialisée pour la remise en état.
- 3) Assurer le suivi correct des travaux de montage et démontage et assurer la sécurité des infrastructures de manière appropriée.

M. le Président remercie M. Bautz pour son intervention et donne la parole à la Municipalité.

M. Bernard Henrioux répond qu'il a rencontré les représentants de Caribana pour faire le point sur la situation. La remise en état du terrain a été retardée par les fortes pluies qui ont suivi le démontage. Les semis ont donc pris du retard sur le programme. De plus, l'entreprise de paysagistes chargée du terrain n'a pas donné satisfaction et sera remplacée. L'arrosage étant insuffisant, la pelouse n'a pas repris correctement. M. Henrioux admet que ce n'est pas du gazon anglais, mais les gens peuvent quand même en profiter. Caribana a fait au mieux, mais le temps ne s'y est pas prêté.

Une rencontre est prévue début octobre afin de discuter de tous ces problèmes et pour rendre le terrain impeccable à la prochaine édition. Malgré cela, nous devons soutenir Caribana.

M. le Syndic souhaite apporter quelques clarifications. La Municipalité a accepté le report de 2 semaines du début du festival, mais le délai pour la remise en état du terrain ne devra pas excéder une semaine. Il remercie M. Bautz pour ses suggestions permettant un renforcement du contrôle. Il précise que le règlement d'utilisation du terrain est défini par une convention et ses 10 annexes, dont l'une concerne

spécifiquement la remise en état du terrain. La Municipalité va revoir cela avec Caribana, afin de régler ce problème pour l'année prochaine.
Concernant le suivi des travaux, c'est à la Municipalité d'inspecter et de renforcer la surveillance.

Le Conseil n'a plus de question ni de remarque.

La séance est levée à 21 h 20.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne VIONNET

10. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux	
CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.
Associations intercommunales	
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.
Organismes cantonaux	
AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.
Autres organismes et raisons sociales	
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energeô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.
Lois et règlements	
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.